

ART CAPITAL 2027

Au Grand Palais du 24 au 27 février 2027

CONSEILS D'UTILISATION

Vous trouverez sur les pages suivantes votre **dossier d'inscription** pour exposer au **Salon des Indépendants** dans le cadre d'**Art Capital 2027** au **Grand Palais à Paris**.

Pour éviter les fautes d'orthographe et autres erreurs, nous vous invitons vivement à remplir ce formulaire à l'aide de votre ordinateur.

Nous vous conseillons d'utiliser le logiciel **Adobe Acrobat Reader** qui vous **permettra de remplir et de signer** facilement ce document.

Vous pouvez télécharger cette application gratuitement en [cliquant ici](#).

Une fois rempli daté et signé, renvoyez-nous ce dossier par email à :

contact@salondesindependants.fr

N'oubliez pas, ensuite, d'effectuer votre paiement par chèque ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes:

IBAN : FR76 3000 4008 3300 0103 7244 352 – BIC : BNPAFRPXXX

Titulaire : STE ARTISTES INDEPENDANTS

POSSIBILITÉ DE RÈGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS :

Un acompte de 30% à l'inscription, voir Article 6 du règlement du salon.

Pour plus de précisions contactez Mme Areewan VINCENT au :

+33 (0)1 71 22 74 62

Les personnes ne disposant pas de supports informatiques peuvent nous faire parvenir ce document rempli à la main (en lettres capitales) par voie postale à l'adresse ci-dessous.

Votre dossier sera enregistré dès sa réception et son paiement complet.

RÈGLEMENT DU SALON

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les artistes peuvent exposer entre 1 et 3 tableaux/sculptures après paiement des droits correspondants. Les sociétaires doivent être à jour de leurs cotisations. En cas de vente, il sera proposé à l'artiste de faire un don à la Société des Artistes Indépendants, du montant de son choix. Ce don ferait l'objet d'un reçu fiscal (réduction d'impôt de 66% possible).

ARTICLE 2 : DATES, DÉLAIS, PARKING

L'exposition se déroulera du 24 au 27 février 2027 au Grand Palais, 7 avenue Winston Churchill - 75008 Paris.

La surface d'exposition étant limitée, seuls les dossiers reçus avant d'avoir atteint cette limite seront acceptés. Les dossiers refusés seront remboursés.

Le vernissage aura lieu le mercredi 24 Février 2027 à 18h00.

Dépôt des peintures : le mardi 23 Février 2027 de 14h00 à 20h00.

Dépôt des sculptures et livraison par transporteurs : le mardi 23 Février de 14h00 à 20h00.

Retrait des œuvres (peintures et sculptures) : le samedi 27 Février de 20h15 à 22h00.

Retrait des œuvres par les transporteurs : le samedi 27 Février de 20h15 à 22h00.

Les œuvres reçues en dehors des dates et horaires indiqués ci-dessus seront exposés le lendemain de leur réception.

Des invitations et consignes précises vous seront adressées environ 2 semaines avant l'exposition. Toutes les œuvres devront être retirées aux dates précisées ultérieurement.

Passé ces dates de retrait, les œuvres seront confiées soit à un garde meuble, soit à un transporteur aux frais et aux risques de l'exposant.

ARTICLE 3 : PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Format des toiles : L73xH92cm à L130xH195cm (sinon nous consulter).

Les toiles ne doivent pas comporter de cadres, excepté les cadres de type «caisse américaine».

L'épaisseur des châssis devra être peinte ou recouverte d'un ruban cache-clous.

Un piton est à fournir avec les toiles, scotché au dos, cadre pré-percé à cet effet

Le verre est interdit. Le plexiglas est toléré..

Un exposant peut présenter un petit format gratuitement.

Pour les sculptures, les socles ne doivent pas dépasser 40x40 cm de base au sol.

Les œuvres doivent porter au dos, ou sur le socle, des étiquettes lisibles précisant le nom de l'artiste, leur titre ainsi que leur prix de vente.

Des bons de « Dépôt – Retrait » seront envoyés avec les invitations ; les œuvres seront livrées avec ces bons dûment remplis. Le bon de retrait tamponné lors du dépôt devra être impérativement présenté lors du retrait de l'œuvre en fin d'exposition.

ARTICLE 4 : DROITS D'ACCROCHAGE

Exposant Sociétaire : 1 œuvre : 400€, 2 œuvres : 800€, 3 œuvres : 1200€

Exposant non sociétaire : 1 œuvre : 520€, 2 œuvres : 980€, 3 œuvres : 1440€ - 4ème sculpture gratuit.

Partenariat ou Groupes de plus de 10 œuvres : nous consulter

Jeunes Artistes de moins de 30 ans : 100€ (10 places disponibles) -Limité à 1 œuvre.

Espace individuel pour les sociétaires : 2600€

Espace individuel pour les non-sociétaires : 2900€

Pour les virements étrangers + 15€ de frais bancaires, (les chèques étrangers sont refusés).

RÈGLEMENT DU SALON

ARTICLE 5 : LE CATALOGUE

Le catalogue est offert à tous les exposants du Salon des Indépendants.

L'artiste s'engage à ne pas demander à la Société des Artistes Indépendants, ni à Art Capital de droits de reproduction pour les œuvres figurant dans ce catalogue ou via un média traitant de l'exposition et déclare y renoncer.

ARTICLE 6 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets sont à envoyer à la Société des Artistes Indépendants par email de préférence (contact@salondesindependants.fr) ou par courrier postal au 20 rue Raymond Marcheron - 92170 Vanves - FRANCE.

Ils doivent comporter :

La notice de candidature, de préférence remplie par ordinateur et en format papier, **impérativement en lettres majuscules lisibles**.

Le règlement du salon avec le mention « lu et approuvé », daté et signé.

Le paiement à l'ordre de la SDAI (Société des Artistes Indépendants)

Un chèque si vous souhaitez régler en une seule fois.

Paiement en trois fois, si vous optez pour un paiement en 3 fois (**attention : tout dossier ne comportant pas les 3 chèques ne sera pas retenu**). Le dernier chèque sera encaissé le 15 janvier 2027.

Une photo de chaque œuvre que vous souhaitez exposer, à envoyer avant le 15 novembre 2026, afin de permettre l'organisation de leur implantation dans le salon.

Pour les sociétaires, votre cotisation annuelle, si vous ne l'avez pas encore réglée

ARTICLE 7 : INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LES PHOTOS DE VOS ŒUVRES

Les photos, prises de face, doivent nous être adressées en format informatique par e-mail, transfert FTP (ex : Wetransfert.com), ou clé USB en indiquant dans le nom du fichier : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique (acrylique, huile, ...) et ses dimensions, si possible dans le nom du fichier.

Les fichiers doivent être en jpeg, tiff ou psd, si possible en CMJN et de 18x24cm en 300dpi minimum.

N'hésitez pas à nous demander conseil en cas de doute.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes de colorimétrie à l'impression, cette tâche vous incombant.

Aucun fichier ni support informatique ne sera rendu.

ARTICLE 8 : PLACEMENT ET ASSURANCE

Seul(s), le ou les commissaire(s) de Salon ont autorité pour décider de l'emplacement des œuvres, sans contestation possible de la part des exposants.

Dans le cas contraire, le Président ou son représentant peuvent prendre la décision de ne pas exposer l'œuvre posant problème.

Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

L'accrochage repose sur l'harmonie des œuvres. En conséquence, si un artiste expose plusieurs œuvres qu'il ne souhaite pas dissocier, elles doivent représenter une homogénéité dans les formes et les couleurs.

Le salon décline toute responsabilité pour les dommages causés aux œuvres exposées.

Chaque exposant ou groupe devra disposer d'une assurance responsabilité civile dont l'attestation pourra être exigée

Aucune réclamation ne sera admise.

RÈGLEMENT DU SALON

ARTICLE 9 : « BON DÉROULEMENT DU SALON

Le salon 2027 aura lieu dans un des plus grands musées nationaux français. Il convient donc que chacun adopte un comportement respectueux des lieux, de la qualité du salon, et des règles de sécurité. En particulier, il est interdit de :

Déposer, entreposer des éléments publicitaires, dépliants, cartes de visite, catalogues ou autres sur la zone d'exposition.

Décrocher, remplacer, déplacer les œuvres qui ont été installées officiellement par les responsables de l'exposition.

Déposer quoi que ce soit au sol ou derrière les cloisons. Tout élément à jeter, gobelets, bouteilles, papiers, etc.... doit être déposé dans les poubelles prévues à cet effet.

Manger ou boire dans l'enceinte de l'exposition

Installer tout mobilier ou objet dans l'enceinte de l'exposition.

Le non-respect des règles édictées ci-dessus et de leurs principes généraux peuvent conduire leurs auteurs à leur exclusion immédiate du Salon, sur décision du Président ou de ses représentants.

ARTICLE 10 : ESPACE INDIVIDUEL

Un espace individuel ne doit exposer que les œuvres du seul artiste qui a souscrit à cette formule.

ARTICLE 11 : ANNULATION DU SALON

En cas d'annulation pour des raisons de force majeure ou consécutives à des décisions administratives, un prélèvement partiel voire total des frais d'exposition pourra être effectué afin de couvrir les frais déjà engagés par la Société des Artistes Indépendants.

ART CAPITAL 2027

Au Grand Palais du 24 au 27 février 2027

DOSSIER D'INSCRIPTION

POUR QUE VOTRE CANDIDATURE SOIT RETENUE RENVOYEZ-NOUS RAPIDEMENT CE DOCUMENT

Nom : Prénom :

Nom d'artiste (facultatif) :

Adresse postale :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Email :

Site web :

Discipline : Sociétaire : ☐ Non-Sociétaire : ☐

TARIFS (Peinture ou Sculpture)	1 œuvre	2 œuvres	3 œuvres
Sociétaire	400€	800€	1200€
Non-Sociétaire	520€	980€	1440€
Jeune Artiste (moins de 30ans)	100€		

**Reportez votre choix
en notant le prix unitaire, la
quantité et le total
dans le tableau
ci-dessous**

	Prix unitaire	Quantité	Total €
Sociétaire			
Non-Sociétaire (Frais de dossier inclus)			
Jeune Artistes (moins de 30ans)			
Frais bancaires Étranger			
Total Accrochage :			

A PROPOS DE VOS ŒUVRES

PEINTURES GRANDS FORMATS (Largeur Max.130cm) OU SCULPTURES

Notez ci-dessous le titre de vos œuvres, la technique employée, leurs dimensions ainsi que leur prix de vente souhaité en Euros. **4ème Sculpture gratuite**

Titre des œuvres	Technique	Dimension LxH cm	Prix de vente €

PEINTURE PETIT FORMAT (de 20x20cm à 24x19cm)

Notez ci-dessous le titre de votre œuvre, la technique employée, ses dimensions ainsi que son prix de vente souhaité en Euros

Titre des œuvres	Technique	Dimension LxH cm	Prix de vente €

Optionnel

POUR EXPOSER DANS LE CATALOGUE DU SALON DES INDÉPENDANTS

Notre catalogue est acheté par les professionnels : grandes galeries, journalistes, salons et amateurs d'art.

C'est pour vous la possibilité d'augmenter votre visibilité en France comme à l'étranger. L'exposition au Salon des Indépendants vous donne droit à la parution de vos coordonnées dans l'index du catalogue. Toutefois, vous serez plus remarqué si vous ajoutez des photos de vos œuvres.

TARIFS	1 œuvre	INFORMATIONS TECHNIQUES: Voir ARTICLE 7 du règlement du Salon (page 3). Envoyez vos images à: jrochvarger@salondesindependants. fr
1 Demi-page	160€	
1 Pleine page	310€	

Titre de l'œuvre n°1 :		Demi-page ☐	Pleine page ☐
Technique :	Format : LxH cm	Poids en Kg (Sculpture)	

Titre de l'œuvre n°2 :		Demi-page ☐	Pleine page ☐
Technique :	Format : LxH cm	Poids en Kg (Sculpture)	

Titre de l'œuvre n°3 :		Demi-page ☐	Pleine page ☐
Technique :	Format : LxH cm	Poids en Kg (Sculpture)	

Titre de l'œuvre n°4 :		Demi-page ☐	Pleine page ☐
Technique :	Format : LxH cm	Poids en Kg (Sculpture)	

	Prix unitaire	Quantité	Total €
Demi-page			
Pleine page			
		Total Catalogue :	

Optionnel

POUR EXPOSER SUR LE SITE WEB DU SALON DES INDÉPENDANTS

Notre site web est visité chaque année par des milliers d'internautes, amateurs d'art et professionnels du monde entier.

En plus de la reproduction de vos œuvres, un lien vers votre site web personnel ou votre adresse e-mail sera actif.

Notre galerie web, c'est pour vous la possibilité d'augmenter votre notoriété dans le monde de l'art.

Tarifs pour une année	1 œuvre	2 œuvres	3 œuvres	4 œuvres
Nouvelle œuvre	40€	70€	100€	120€
Renouvellement (sans changement)	30€	30€	30€	30€

Titre de l'œuvre n°1 :	Technique :	Format :
Titre de l'œuvre n°2 :	Technique :	Format :
Titre de l'œuvre n°3 :	Technique :	Format :
Titre de l'œuvre n°4 :	Technique :	Format :

Total site web :	
------------------	--

INFORMATIONS TECHNIQUES :

Vos images seront exposées sur notre galerie pendant 1 an, à partir de leur date de parution.

Vous devez nous envoyer vos fichiers séparément des autres photos en précisant qu'elles sont destinées à notre galerie web.

Elle doivent être si possible en jpeg ou png - Définition : 96dpi - Dimensions : 20cm dans la plus grande longueur - Mode colorimétrique : RVB)

En cas de doute n'hésitez pas à nous joindre : contact@salondesindependants.fr

En signant ce dossier d'inscription pour exposer au Salon des Indépendants à Art Capital 2027, vous acceptez implicitement toutes les conditions indiquées sur ce document dans sa totalité.

Prénom :

Nom :

Fait à :

Le

Signature :

Pour que votre dossier soit validé, vous pouvez nous régler la somme indiquée ci-contre par virement bancaire (cf. IBAN sur la page 1) ou par chèque à l'ordre de la **Société des Artistes Indépendants** à l'adresse indiquée en bas de cette page.

	Total
Total Accrochage :	
Total Espace individuel :	
Cotisation annuelle 100€ *: Pour membre sociétaire seulement	
Total Catalogue :	
Total site web :	
TOTAL GLOBAL A PAYER :	

**Vous souhaitez être bénévole au
Salon des Indépendants?**

Prenez contact par e-mail avec nous avant le 08 / 01 / 2027

**Vous souhaitez être membre donateur du
Salon des Indépendants?**

**Vous bénéficierez d'avantage fiscaux et figurerez dans le catalogue
d'Art Capital 2027:**

Prenez contact par e-mail avec nous.

Merci de votre soutien.

Société des Artistes Indépendants

20 rue Raymond Marcheron - 92170 Vanves

Tel : +33 (0)1 71 22 74 62 - Web : salondesindependants.fr

- Email : contact@salondesindependants.fr